



Paris, le 9 novembre 2019

## COMMUNIQUE DE PRESSE

**DISPOSITIFS DE SECURISATION ET DE CIRCULATION  
MIS EN PLACE A L'OCCASION DU FORUM DE PARIS SUR LA PAIX  
LUNDI 11, MARDI 12 ET MERCREDI 13 NOVEMBRE 2019**

A l'occasion de la deuxième édition du Forum de Paris sur la Paix qui se tiendra à la Grande Halle de La Villette (19<sup>e</sup>), **la préfecture de Police mettra en place un important dispositif de sécurisation et de circulation.**

➤ **Un périmètre de protection** sera ainsi instauré par arrêté du préfet de Police **le lundi 11 novembre entre 10 heures et 21 heures, le mardi 12 novembre entre 6 heures et 20 heures, le mercredi 13 novembre entre 7 heures et 17 heures.**

- Ce périmètre, au sein duquel l'accès et la circulation des personnes seront réglementés, sera délimité par les voies suivantes (incluses) :

*Avenue Jean-Jaurès (chaussée exclue - de la rue Adolphe Mille à la Porte de Pantin), porte de Pantin, boulevard Sérurier, galerie de l'Ourcq, place du Rond-Point des Canaux, quai de la Marne, quai de Metz, quai de la Garonne, rue Adolphe Mille (jusqu'à l'avenue Jean-Jaurès).*

- Des dispositifs de pré-filtrage ou de filtrage avec possibilités de palpations de sécurité, d'inspections visuelles et de fouilles de sacs ou de bagages, seront mis en place aux différents points d'accès à ce périmètre. Les personnes souhaitant accéder au périmètre devront s'y soumettre.

- A l'intérieur de ce périmètre, seront interdits :

- le port, le transport et l'utilisation des artifices de divertissement, des articles pyrotechniques, des armes par nature, y compris factices, et de munitions, ainsi que de tous objets susceptibles de constituer une arme au sens de l'article 132-75 du code pénal ou pouvant servir de projectile présentant un danger pour la sécurité des personnes et des biens, en particulier les bouteilles en verre ;

REPUBLICQUE FRANÇAISE  
*Liberté Egalité Fraternité*

PREFECTURE DE POLICE

1 bis, rue de Lutèce 75195 PARIS Cedex 04 - Tél. : 3430 (0,06 €la minute)

[www.prefecturedepolice.paris](http://www.prefecturedepolice.paris)

[courriel.prefecturepoliceparis@interieur.gouv.fr](mailto:courriel.prefecturepoliceparis@interieur.gouv.fr)

- l'introduction, la détention, le transport et la consommation de boissons alcooliques, sauf dans les parties du périmètre régulièrement occupées par des restaurants et débits de boissons titulaires des autorisations nécessaires ;
- L'accès des animaux dangereux au sens des articles L.211-11 et suivants du code rural et de la pêche maritime, en particulier les chiens des 1<sup>ère</sup> et 2<sup>e</sup> catégories ;

➤ Des **restrictions de circulation** seront également mises en place Grande Halle de La Villette à Paris et **la préfecture de Police conseille ainsi aux usagers d'éviter le mardi 12 novembre 2019** :

- entre 7 heures et 9 heures , *les abords de la place de la Madeleine, le boulevard Malesherbes, le boulevard périphérique intérieur entre les portes Dauphine et Lilas.*

- entre 7 heures et 10 heures, *les abords de la porte de Pantin et plus particulièrement l'avenue Jean Jaurès, le boulevard Mac Donald et le boulevard Serrurier.*